

Une démarche citoyenne

Date : 16 juillet 2021

Un « honorable correspondant », qui a eu la bonne idée d'interpeller Richard Ferrand - en même temps que Christophe Castaner et Stanislas Guérini, ainsi d'ailleurs que le Président de la République - a bien voulu me communiquer la teneur de la réponse qu'il a reçue de l'Assemblée Nationale ce 13 juillet 2021 et je l'en remercie.

"Monsieur,

Par courriel du 4 juillet, vous avez interrogé le Président de l'Assemblée nationale sur la situation de M. Mustapha Laabid, député d'Ille-et-Vilaine, à la suite de sa condamnation à une peine d'inéligibilité devenue définitive.

L'article L.O. 136 du code électoral prévoit que sera déchu de plein droit de la qualité de membre de l'Assemblée nationale le député qui, pendant la durée de son mandat, se trouvera dans un cas d'inéligibilité.

Il appartient en l'occurrence au Conseil constitutionnel, saisi par le garde des sceaux, ministre de la justice, de constater la déchéance du mandat parlementaire.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée."

Cette réponse est signée de [Meziane Reski](#), qui est un fidèle parmi les fidèles de Richard Ferrand puisqu'il a été son **chef de cabinet** à la Présidence du groupe « La République en Marche » de juillet 2017 à septembre 2018 avant de l'être à la **Présidence de l'Assemblée Nationale** de septembre 2018 à ce jour.

Elle confirme que (comme il est d'usage) le Président de l'Assemblée Nationale n'a pas l'intention de lâcher l'un des siens, mais aussi qu'il ne verrait qu'avantage à ce que le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, se charge des basses œuvres (puisque c'est toujours lui qui s'y colle, dans ce cas de figure).



Comme mon « honorable correspondant » vient opportunément de le faire ([en ces termes](#)), je vais moi-même interpeller le Garde des Sceaux par courriel à l'adresse : <http://www.justice.gouv.fr/le-ministere-de-la-justice-10017/contacter-les-services-du-ministere-de-la-justice-12359/questions-au-garde-des-sceaux-ministre-de-la-justice-23991.html>

Rien n'interdit à qui que ce soit d'effectuer la même démarche.

Et, réflexion faite, je vais doubler cet envoi d'un courrier suivi à l'adresse : Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice - Hôtel de Bourvallais, 13 place Vendôme 75042 Paris Cedex 01

Mais rien n'interdit à qui que ce soit d'adresser un courrier recommandé... ;-)